

COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 2026

Nombre de
conseillers en
exercice : 9

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre Avril, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Isabelle BARRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Avril 2026

Etaient présents : Isabelle BARRIER – Jérôme COUTURIER – Bernadette GIRONDE – Timothy MANNAKEE – Jean-Christophe MARIT – Isabelle DELAHAYE – François-Xavier MARIT

Etaient absents : – Marion COLLET - (Procuration Bernadette GIRONDE)- Garance MONZIÈS (Procuration Isabelle DELAHAYE)

Monsieur Jérôme COUTURIER est nommé secrétaire de séance

DE24-26 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026 et FONGIBILITE DES CREDITS

- Le budget Primitif Principal 2026 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	766 057.17€	Recettes	766 057.17€
INVESTISSEMENT	Dépenses	360 666.32€	Recettes	360 666.32€

Madame le Maire rappelle le principe de fongibilité des crédits, autorisant l'ordonnateur à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, et ne pouvant dépasser **7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Après discussion Madame le Maire met au vote le **budget Primitif Principal 2026,**

- **Le budget est approuvé à l'unanimité, ainsi que le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses chp 012)**
- **Madame le Maire, rendra compte des virements de crédits effectués dans ce cadre aux membres du Conseil Municipal lors de la réunion suivante. Cette décision de transfert de crédits sera transmise pour contrôle de légalité en sous-préfecture ainsi qu'au comptable public**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire,

Isabelle BARRIER